

# Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer de la côte Picarde

projet de LIVRE BLANC

décembre 1978

IFREMER Bibliothèque de BREST



OEL05497

Organisme Régional d'Etudes pour l'Aménagement de la Picardie

Schéma  
d'Aptitude  
et d'Utilisation  
de la Mer  
de la côte Picarde

projet de LIVRE BLANC

Résumé de la démarche  
et principales conclusions

décembre 1978

# LE SCHEMA D'APTITUDE ET D'UTILISATION DE LA MER (SAUM) DE LA COTE PICARDE

Depuis environ deux ans, un ensemble d'études -présentées souvent sous la forme d'inventaires de données- ont été entreprises sur la Côte Picarde concernant l'évolution du milieu naturel, les pressions foncières, les gisements de matériaux, l'économie touristique, les problèmes de pollution ou encore les servitudes maritimes et terrestres.

Ces études, dont certaines ont, d'ores et déjà, fait l'objet de publications (1), sont toutes regroupées au sein d'une démarche d'ensemble appelée "Schéma d'Aptitude et d'Utilisation de la Mer de la Côte Picarde".

Pratiquement, dans chaque numéro des "Cahiers de l'OREAP" depuis le n° 7 de mars 1977, le lecteur a été informé de l'état d'avancement de ce schéma.

Aujourd'hui, la rédaction du projet de Livre Blanc, qui constitue la base de réflexion pour la définition des objectifs du schéma, est achevée et a fait l'objet d'une première présentation et de discussions dans le cadre d'un groupe de travail technique inter-administrations les 7 juillet et 5 octobre 1978.

(1) cf. bibliographie en annexe : ces études peuvent être, soit obtenues sur simple demande adressée à l'OREAP, soit consultées sur place.

La mise au point définitive de ce projet de Livre Blanc permettra de saisir prochainement la Commission Locale, c'est-à-dire l'instance de délibération et de décision chargée du déroulement de la procédure.

Il est donc apparu intéressant, au moment où la réalisation de ce schéma est sur le point d'entrer dans une nouvelle phase, de rappeler son objet et sa nature, de préciser à nouveau les raisons qui ont conduit à le programmer sur la Côte Picarde et enfin, d'informer le lecteur sur la méthode d'analyse des problèmes et les conclusions auxquelles viennent d'aboutir les travaux du Livre Blanc.

## I - LES S.A.U.M. : DES PROCEDURES EXPERIMENTALES DE PLANIFICATION ET DE GESTION DE L'ESPACE LITTORAL

Plus que tout autre espace du territoire, le littoral est un espace convoité par de multiples activités (tourisme, urbanisation, extraction de matériaux, industries, pêche, conchyliculture...etc...).



Aussi, si la liberté la plus totale était laissée au développement de ces activités, on peut légitimement craindre que l'espace littoral -site éminemment fragile- ne se dégrade de plus en plus et que les conflits d'usage, tant du domaine terrestre que maritime ne se règlent au coup par coup et selon la loi du plus fort.

*Le littoral :  
un espace rare et  
 convoité.*

Or, jusqu'à il y a peu de temps, aucune procédure en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme n'était adaptée à ce problème aussi nouveau que complexe. Ce n'est, en effet, qu'en 1972, lors des travaux préparatoires au rapport "Perspectives à long terme du littoral français" (1) que l'idée est née de créer un instrument spécifique de planification et de mise en valeur du littoral.

Cette proposition ayant été retenue par le Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, 4 SAUM expérimentaux furent engagés à la fin de l'année 1974 : Rade d'Hyères, Rade de Brest, Golfe du Morbihan, Pertuis Charentais. Depuis, 3 nouveaux SAUM expérimentaux ont été agréés à l'échelon national, à savoir le Bassin d'Arcachon, l'Estuaire de la Seine et enfin celui de la Côte Picarde, marquant ainsi la reconnaissance de la complexité des problèmes qui s'y posaient.

NATURE ET PORTEE DES SAUM : les liens entre SAUM et SDAU  
(Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme).

#### a) Définition

Le SAUM n'est pas un document d'aménagement supplémentaire mais, à partir d'une approche de la partie littorale du SDAU, justifiée par la nature et les problèmes caractéristiques du milieu, il en est le prolongement maritime.

(1) plus connu sous le nom de rapport Picquart.

*Le SDAU et le SAUM,  
des documents complémentaires.*

Ainsi, le SDAU et le SAUM ont-ils des fonctions complémentaires : le SDAU définit les orientations générales à partir de l'analyse des différents paramètres socio-économiques et urbanistiques, tandis que le SAUM, davantage tourné vers la gestion, assure pour le milieu littoral, la cohérence des politiques sectorielles (vocations portuaires, activités conchylicoles, extractions de matériaux...etc...) en reprécisant, le cas échéant, leurs objectifs lorsque ceux-ci n'ont pu être approfondis suffisamment dans le cadre du SDAU.

Comme le SDAU, le SAUM n'est pas un document opposable aux tiers (1). Par contre, il engage les Administrations et les Collectivités qui participent à son élaboration. Celles-ci doivent donc respecter les orientations qu'elles auront définies dans le cadre du SAUM, en les appliquant :

- Au niveau des documents d'urbanisme opposables aux tiers, à savoir les POS.
  
- Au niveau de l'action publique en mettant en oeuvre les mesures ou les politiques décidées.

## II - LE SAUM DE LA COTE PICARDE

### 1 - Son objet

L'initiative officielle de réaliser un SAUM sur la Côte Picarde a pris naissance dans les recommandations particulièrement énoncées par le Préfet de Région, lors de l'approbation du SDAU de la Côte Picarde en juin 1975.

(1) on rappellera qu'en matière de réglementation d'urbanisme, c'est le POS qui constitue le document opposable.

Celles-ci constataient que de nombreuses incertitudes subsistaient quant à l'évolution physique -encore appelée géomorphologique (1)- du littoral picard, au point de compromettre la politique d'aménagement définie dans le SDAU pour la bande côtière.

En effet, comment, par exemple, mener à bien une politique d'équipements portuaires en Baie de Somme, alors même que l'on ignore si la tendance au colmatage de cette Baie ne risque pas de stériliser à terme les efforts ainsi entrepris ?

De même, quelle politique agricole, touristique, d'extraction de matériaux peut-elle être durablement suivie dans les Bas-Champs de Cayeux, si l'on ne traite pas à fond le problème de la digue naturelle de galets, de son évolution et des solutions à mettre en oeuvre pour la conforter ?



*ouvrages de défense contre la mer au devant d'Ault Onival*

(1) La géomorphologie est l'étude des formes du relief et de leur évolution sous l'influence de différents facteurs (érosion, accumulation, etc...). Pour le littoral, il s'agit essentiellement du problème posé par l'évolution du trait de côte et de la Baie de Somme.

D'autres problèmes sur lesquels nous reviendrons ultérieurement se trouvent également posés (avenir de la pêche, des activités conchylicoles, entretien des dunes...etc...) qui, comme les précédents, ne peuvent obtenir de solution satisfaisante qu'en fonction d'une meilleure connaissance du processus d'évolution de la Côte et des moyens de s'y adapter.

*Plus qu'ailleurs,  
l'hypothèque de l'évolution du milieu pèse lourdement sur l'avenir des activités s'exerçant sur la Côte Picarde.*

Ainsi, la différence des autres SAUM en cours d'étude, essentiellement centrés sur des problèmes de concurrence entre activités pour l'occupation de l'espace, le SAUM de la Côte Picarde a pour objet de traiter des conflits entre activités, mais également et surtout, des conflits entre le milieu et les activités humaines.

## 2 - Contexte institutionnel

Le périmètre retenu porte sur les 19 communes du département de la Somme, dont le territoire borde le Domaine Public Maritime.

Au plan institutionnel, l'année 1977 a vu la création de la Commission Locale du SAUM (arrêtés du Préfet de Région des 24.2.1977. et 11.5.1977.). La composition de cette instance chargée de la conduite de la procédure s'apparente à celle retenue pour les commissions locales des SDAU (notion d'élaboration conjointe du schéma par les Collectivités Locales, les Services de l'Etat, les organismes socio-professionnels).

## 3 - Les études

Au plan technique, les années 1977 et 1978 ont été essentiellement consacrées au démarrage d'un programme d'études préliminaires déjà évoquées plus haut.

Ces études, qui font figure d'inventaires des données existantes dans un domaine considéré (pollution, gisements de matériaux, servitudes, aquaculture-conchyliculture...etc...), étaient indispensables pour assurer la préparation du Livre Blanc.

La dernière en date concerne l'évolution géomorphologique du littoral et vient de s'achever. Elle a été réalisée par l'Université de Picardie (Station d'Etudes en Baie de Somme) et constitue le principal document de référence concernant les caractéristiques du milieu naturel.

Ainsi, fin 1978, après deux années d'investigations techniques et de montage institutionnel de la procédure, nous disposons donc, avec le projet du Livre Blanc et l'étude relative à L'évolution géomorphologique, des éléments de base qui pourront servir à la définition du SAUM de la Côte Picarde.

Cet article fait le point du contenu de ces documents.

# Le projet de Livre Blanc du SAUM de la côte picarde

*La méthode : le littoral comme système.*

Comme nous l'avons indiqué plus haut, ce projet de Livre Blanc résulte pour l'essentiel des études préliminaires et des travaux fournis par les services dans le cadre des réunions tenues par le groupe inter-administrations au cours des années 1977 et 1978.

Initialement, l'OREAP s'est trouvé confronté à un important obstacle méthodologique dans la manière de traiter et de présenter ce projet de Livre Blanc. En effet, en mettant bout à bout l'ensemble des éléments de connaissance dont les services disposaient sur les différentes activités et le milieu, le risque était grand de produire un document inexploitable tant par son volume, que par le cloisonnement qu'il impliquait dans la description de chacune des activités.

*Réaliser un Livre Blanc pédagogique et non une encyclopédie.*

Ainsi, la démarche méthodologique imaginée pour la réalisation de ce Livre Blanc a procédé de la volonté de rendre ce document opérationnel, comme instrument de débats, de concertation et de choix.

Loin d'avoir esquivé les points de conflits entr'activités ou par rapport au milieu, nous avons au contraire privilégié l'examen des "problèmes" qui se trouvent actuellement posés ou le seront en fonction de l'évolution naturelle ou socio-économique.

*Ainsi, le littoral a été assimilé à un système dont on a cherché à pénétrer les mécanismes, en mettant en évidence les "troubles" de fonctionnement.*

Une telle démarche porte en elle-même la remise en question de certaines parties du système ou à tout le moins, la place qu'elles occupent en son sein. En ce sens, elle peut comporter certains aspects "dérangeants". Mais peut-il en être autrement alors que chacun s'accorde intuitivement à considérer que "le système milieu-activités" sur la Côte Picarde fonctionne mal et surtout risque de fonctionner encore plus mal à l'avenir ?

L'objet de ce Livre Blanc a donc été de s'attacher à poser les problèmes de long et moyen terme. Une telle démarche comportait toutefois de nombreuses difficultés.

En effet, chaque défenseur d'une activité, voire d'un aspect particulier de celle-ci, a tendance à considérer les problèmes auxquels il se trouve confronté comme les plus importants.

*Le Livre Blanc a pour objet de hiérarchiser les problèmes entre activités et non les activités elles-mêmes en fonction de leur valeur intrinsèque.*

Nous avons donc voulu, par la méthode employée, tenter d'appréhender le plus objectivement possible l'ordre de priorités des problèmes à résoudre en évitant autant que possible les jugements de valeur qui caractérisent les approches partisans.

Ce Livre Blanc se présente sous la forme d'un recueil de fiches, chacune correspondant aux relations entre une activité et le reste du système. Un choix préalable parmi toutes les activités liées à la mer ou au milieu littoral a été réalisé. C'est ainsi que 19 d'entr'elles ont été retenues : la liste exhaustive en est la suivante :

A - ACTIVITES LIEES AUX :

I - Ressources bio-marines

- 1) Pêche professionnelle
- 2) Conchyliculture
- 3) Aquaculture
- 4) Pacages intermittents

## II - Ressources bio-terrestres

- 5) Agriculture
- 6) Elevage
- 7) Bois - Forêts

## III - Ressources minérales

- 8) Extraction et ramassage de sables et galets
  - sur le D.P.M.
  - à l'intérieur des terres
- 9) Granulats marins
- 10) Hydrocarbures

## B - AUTRES ACTIVITES

- 11) Industrielles, artisanales et commerciales  
(liées au milieu marin)
- 12) liées aux énergies nouvelles
- 13) Urbanisation, construction et équipements (autres que V.R.D.)
- 14) Tourisme - Loisirs
- 15) Communications et ports
- 16) Règlementations (dont mesures de protection)
- 17) Recherche, Education, Formation
- 18) Entretien et Défense du Littoral - "Conquête" sur la mer
- 19) Pollutions - Nuisances (dont atteintes aux sites).

En ce qui concerne le milieu naturel, l'étendue et la complexité des problèmes posés interdisait de pouvoir résumer en quelques pages cet important chapitre. C'est donc l'étude de l'évolution géomorphologique (1) confiée à l'Université qui constitue en quelque sorte la fiche "milieu naturel" de ce projet de Livre Blanc. Les principales conclusions en seront exposées dans la dernière partie de cet article.

(1) Géomorphologie : étude des formes du relief et de leur évolution dans le temps en fonction de l'intervention des facteurs physiques et biotiques.

Chaque fiche ainsi rédigée se compose d'un texte d'une à quinze pages divisé en trois parties :

a) la présentation de l'activité

Il s'agit d'une description des formes et techniques inhérentes à celle-ci, ainsi que de ses résultats socio-économiques. Le but de cette présentation rapide est de mettre en lumière les conditions actuelles d'exercice de cette activité.

b) les relations actuelles de chaque activité avec les autres activités et le milieu

Il s'agit ici de l'examen des différents impacts se produits actuellement par l'activité en cause sur le reste du système. C'est ici que se trouvent exprimées les notions d'impacts positifs et négatifs. Une hiérarchisation de ces impacts fait l'objet d'un commentaire.



c) problématique de chaque activité et synthèse prospective

Cette troisième partie présente une évaluation succincte de l'avenir de l'activité en cause (prospective à 25 ans) dans l'hypothèse de son maintien ou de son développement. Les impacts qui en résulteraient avec le reste du système sont alors examinés selon les mêmes critères qu'en partie II et aboutissent également à une hiérarchisation des problèmes.

Une rapide conclusion, sous forme d'un premier pronostic, termine chaque fiche et constitue le point de départ du débat qui pourra se nouer dans la phase d'élaboration des propositions du SAUM.

Il n'est pas possible de présenter dans le cadre de cet article chacune de ces fiches (plus de 210 pages au total). On se reportera donc au projet de Livre Blanc lui-même, si l'on souhaite en opérer un examen approfondi.

Il nous est apparu, en revanche, plus intéressant de présenter au lecteur les conclusions générales auxquelles il a été possible d'aboutir à partir de l'ensemble de ces fiches et qui constituent la synthèse du Livre Blanc.

#### LES CONCLUSIONS DU LIVRE BLANC DU SAUM

Les deux grilles de croisement récapitulatives (actuel et prospective) ci-après, constituent la synthèse générale de ce projet de Livre Blanc.

*Elles ne croisent plus une activité par rapport aux autres, mais la totalité des activités simultanément, donnant en quelque sorte une image simulée du fonctionnement du système.*

De ce fait, les questions fondamentales à explorer dans le cadre du SAUM apparaissent comme le fruit de l'interprétation de ces deux grilles.



*Le port du Hourdel à la pleine mer  
(Office du Tourisme de la Somme)*

CONFLITS * SOUTIEN ●	PECHE PROFESSIONNELLE	CONCHYLICULTURE	AQUACULTURE	PACAGES INTERMITTENTS	AGRICULTURE	ELEVAGE	BOIS - FORETS	EXTRACTIONS TERRESTRES DE MATERIAUX	EXTRACTIONS EN MER	ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE VRD)	TOURISME - LOISIRS	REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	COMMUNICATIONS (VRD)	PORTS	RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	POLLUTIONS - NUISANCES	ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL	MILIEU NATUREL
PECHE PROFESSIONNELLE										●●		●			●●				*
CONCHYLICULTURE	●			*						●		*	*						*
AQUACULTURE	*				*			*		●		*				●			
PACAGES INTERMITTENTS		*	*			●						*					**	*	*
AGRICULTURE						*	*	*		●●	**	*				●	*	●●	*
ELEVAGE			*	●	●		*	*		●●	*	●				●	**	●●	
BOIS - FORETS					*	●				●	*	●●●	●					●●	*
EXTRACTIONS TERRESTRES DE MATERIAUX			*		*	*	*			●		***	**		●●		*	***	*
EXTRACTIONS EN MER	**						*		●			*	*				***		***
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	●	●	●		●					●	●				●		***		*
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE VRD)		*	*		**	**	*		●●●	●●●							**	●	*
TOURISME - LOISIRS	●				*	*	*	**	●●●●●	●●●●●				●●●●●	●●		**	●●	**
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	*	*	*	*			●	**	*		*	*					**	●●	●●
COMMUNICATIONS (VRD)							●●●			●●●	●●●	●●●							*
PORTS	* ●●●						●●			●●	●●	*					**	●●	**
RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	●	●	●		●	●						●					**		●●
POLLUTIONS - NUISANCES	*	**	***							*		***	*						***
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL		●	●	●	●●	●●	●	**		●	●●●				●●				**
MILIEU NATUREL	●●	●●		●●	*	*		●●	●		*	●●●	●		*	●		***	

SITUATION PROSPECTIVE DES IMPACTS DES DIFFERENTES ACTIVITES  
SUR L'ENSEMBLE "LITTORAL PICARD"

Méthode de lecture :

- lecture horizontale : impacts positifs et négatifs de chaque activité sur les autres.
- lecture verticale : Somme des impacts positifs et négatifs de l'ensemble des activités sur une activité donnée.
- Système de notation :

Impact positif ●

Impact négatif \*

Le nombre d'astérisques ou de points évalue l'intensité de l'impact considéré :

- 1 - moyennement important
- 2 - important
- 3 - très important

Les cases vides correspondent à des relations soit neutres, soit faiblement positives ou négatives.

	PECHE PROFESSIONNELLE	CONCHYLICULTURE	AQUACULTURE	PACAGES INTERMITTENTS	AGRICULTURE	ELEVAGE	BOIS - FORETS	EXTRACTIONS TERRESTRES DE MATERIAUX	EXTRACTIONS EN MER	ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE VRD)	TOURISME - LOISIRS	REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	COMMUNICATIONS (VRD)	PORTS	RECHERCHE - FORMATION EDUCATION	POLLUTIONS - NUISANCES	ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL	MILIEU NATUREL
PECHE PROFESSIONNELLE										●●		●			●●*				
CONCHYLICULTURE	●									●		*							
AQUACULTURE																			
PACAGES INTERMITTENTS		*				●						*					**	*	
AGRICULTURE						●	●	*		●	*	*					*	●●	
ELEVAGE				●	●			*		●	*	●					**	●●	
BOIS - FORETS					●	●						●●						●●	●
EXTRACTIONS TERRESTRES DE MATERIAUX					*	*	*			●	●	**	***		●●		**	****	*
EXTRACTIONS EN MER																			
ACTIVITES ARTISANALES COMMERCIALES, INDUSTRIELLES	●	●									●	●			●		***	●	*
URBANISATION - EQUIPEMENTS (AUTRES QUE VRD)					**	**	*	●		●●●							**	●	*
TOURISME - LOISIRS	●									●●●●	●●●				●●	*	**	●	*
REGLEMENTATIONS DONT MESURES DE PROTECTION	●	●		●			●	**			*	*						●●	●
COMMUNICATIONS (VRD)							●●●			●●	●●	●●							*
PORTS	*	●●●								●		*					**	●●	*
RECHERCHE -- FORMATION EDUCATION					●														●●
POLLUTIONS - NUISANCES	*	**								*		***	*						***
ENTRETIEN ET DEFENSE DU LITTORAL				●	●●	●●	●	**				●			●●				**
MILIEU NATUREL	●●	●●		●●	*	*		●●			*	●●●	●		**	●		***	

ETAT ACTUEL DES IMPACTS DES DIFFERENTES ACTIVITES  
SUR L'ENSEMBLE "LITTORAL PICARD"

Méthode de lecture :

- lecture horizontale : impacts positifs et négatifs de chaque activité sur les autres.
- lecture verticale : Somme des impacts positifs et négatifs de l'ensemble des activités sur une activité donnée.
- Système de notation :

Impact positif ●

Impact négatif \*

Le nombre d'astérisques ou de points évalue l'intensité de l'impact considéré :

- 1 - moyennement important
- 2 - important
- 3 - très important

Les cases vides correspondent à des relations soit neutres, soit faiblement positives ou négatives.

Chacun des croisements ainsi obtenu au sein de cette grille fait l'objet d'une appréciation portée sur la nature de l'impact (positif ou négatif) entre deux activités et sur l'intensité de cet impact.

L'interprétation des "notations" inscrites au niveau de chaque croisement a permis de réaliser deux classements de l'ensemble des activités et du milieu :

- Le premier concerne les impacts positifs de chaque activité sur l'ensemble du système considéré. Cette valeur est mesurée par leur nombre et leur intensité. Elle exprime aussi, dans une certaine mesure, l'inter-dépendance ou synergie des activités ent'elles, c'est-à-dire leur degré d'intégration dans le système étudié. Cet autre aspect reste néanmoins secondaire dans le cadre du Livre Blanc du SAUM. Par contre, il deviendra essentiel dans "l'après Livre Blanc" au moment où les arbitrages des conflits devront être réalisés et où par conséquent, il faudra passer d'une analyse en termes d'impacts entr'activités à une analyse en terme d'enjeux. C'est alors, et seulement, qu'il sera possible de porter une appréciation sur la valeur ou "l'utilité" intrinsèque de chaque activité.

- Le second concerne l'intensité conflictuelle des relations entr'activités (et le milieu) (impacts négatifs).

Il permet d'apprécier le degré de perturbation du système engendré par l'action d'une activité sur l'ensemble.

Là encore, il est nécessaire de préciser qu'il s'agit d'une approche visant à évaluer la nature et l'intensité de la relation entre une activité et une autre, et non un jugement sur la valeur intrinsèque des activités en cause.

Ainsi, par exemple, supposons que les extractions de matériaux soient considérées dans ce Livre Blanc comme ayant un impact très négatif sur le tourisme, cela ne signifie pas pour autant que les extractions de matériaux soient nuisibles : elles

L'élaboration du SAUM passera d'une phase d'analyse en termes d'impacts (Livre Blanc) à une phase d'arbitrage et de propositions en termes d'enjeux.

posent simplement un grave problème dans le domaine concerné.

Ce n'est qu'au moment des arbitrages -c'est-à-dire la phase proprement dite d'élaboration du Schéma- qu'il faudra alors aborder le problème des enjeux (sous toutes leur formes) de ces activités et proposer des mesures en conséquence.

Au total, du croisement de ces deux critères, on peut ainsi mettre en évidence :

- des activités, dont les relations avec d'autres sont à la fois très conflictuelles et très positives.
- des activités qui sont à la fois très conflictuelles et dotées de peu d'impacts positifs pour le système considéré (1).
- des activités à la fois peu conflictuelles et ayant peu d'impacts positifs par ailleurs.
- des activités peu conflictuelles et ayant des impacts positifs très importants sur le système.

Il convient de souligner que ceci n'est qu'une méthode entre plusieurs autres possibles.

Elle permet surtout de dégager le plus objectivement possible, un ordre de priorités des problèmes à étudier dans le cadre du SAUM. En ceci, elle correspond donc bien à la définition d'un Livre Blanc.

(1) Il faut noter, ici, qu'il peut exister des activités ayant des impacts très positifs à l'extérieur du système local que représente le littoral picard, alors que leurs impacts sont faibles à l'intérieur de ce dernier. En fonction des analyses que nous avons effectuées, nous estimons en particulier que ceci est par exemple le cas de l'élevage de viande, lequel profite peu à l'économie locale.

## LES RESULTATS : L'ORDRE DE PRIORITE DES PRINCIPAUX PROBLEMES A RESOUDRE DANS LE CADRE DU SAUM

De l'ensemble de cette démarche, l'ordre de priorité des problèmes qui se manifestent en conclusion de ce projet de Livre Blanc est le suivant :

### Le problème numéro 1 : la pollution et les nuisances

Il est évident que la méthode utilisée se devrait d'aboutir à considérer ces problèmes de pollution comme prioritaires, dans la mesure où, par définition, leur intensité conflictuelle est maximale pour un impact positif totalement nul.

Les problèmes récents de fermeture de plages en Baie de Somme ne font que renforcer la conviction qu'il s'agit bien d'un problème important dont les solutions auraient une efficacité immédiate pour l'ensemble du système.

En effet, si, par exemple, la pollution nuit particulièrement au tourisme, il faut ajouter qu'elle affecte également la quasi-totalité des autres activités (pêche, conchyliculture...).

Certes, il s'agit d'une activité induite, c'est-à-dire, qu'on ne peut en limiter les effets sans risquer de porter atteinte indirectement aux activités qui se situent à son origine. On peut toutefois, surmonter en grande partie cet obstacle par le biais de mesures destinées à accroître la capacité de traitement de la pollution plutôt qu'à vouloir à tout prix limiter les activités dont elle dépend au départ.

Il s'agit donc d'un domaine dans lequel le SAUM pourrait apporter des réponses particulièrement utiles en traitant le problème à l'échelle de l'ensemble de la Côte, c'est-à-dire en mettant sur pied une grande politique de lutte contre la pollution.



*Le Haulle à la sortie de la station d'épuration  
d'Ault et à proximité du camping d'Onival*

D'ores et déjà, la réflexion se poursuit activement dans ce sens -notamment à travers les études relatives à la pollution biologique (en cours) et chimique (programmée pour 1979)-et devrait déboucher à moyen terme sur des propositions précises.

### Les problèmes du milieu naturel

Le milieu naturel apparaît en seconde position parmi les problèmes les plus urgents à traiter dans le cadre du SAUM.

Là également, la place qu'il occupe n'est pas surprenante : le milieu naturel, tant physique que biologique est, en effet, le support de la quasi-totalité des activités étudiées en zone littorale.

Ainsi, par exemple, la pêche, la conchyliculture, les extractions de matériaux, mais aussi les activités portuaires ou encore le tourisme, pour n'en citer que quelques unes, sont étroitement dépendantes de la qualité du milieu naturel et de son évolution.

*Dans ce domaine, par conséquent, les mesures destinées à assurer la pérennité des espaces naturels et à en maintenir le potentiel de richesses, représentera donc un des axes principaux de la démarche du SAUM.*

Un groupe de 4 activités :

- les extractions terrestres de matériaux,
- le tourisme et les loisirs,
- les activités portuaires,
- les activités de défense contre la mer et d'entretien du littoral.

La hiérarchisation des problèmes résultant du diagnostic contenu dans ce Livre Blanc aboutit à présenter, après les problèmes de la pollution et ceux du milieu, 4 types d'activités pour lesquelles il est indispensable de définir une politique d'avenir visant à traiter les relations conflictuelles qu'elles entretiennent actuellement avec l'ensemble du système.

## Le tourisme et les loisirs

De façon générale, on remarquera que les incidences de cette activité dans le système présentent un caractère particulièrement contrasté :

- Impact positif, très important sur les activités commerciales à l'utilisation des équipements, à l'urbanisation...etc...
- Conflits importants avec le milieu naturel résultant notamment de la pollution.

Cela dit, l'élaboration du SAUM, en ce qui concerne les problèmes de tourisme et de loisirs, ne part pas de rien. Tant à travers les études du SDAU que celles entreprises par l'OREAP (Schémas de secteurs, base de loisirs et de nature, parc naturel régional, études des pressions foncières, tourisme social...etc...) la vocation touristique de la Côte Picarde est aujourd'hui largement explicitée.

Le problème se posera donc moins de définir des orientations nouvelles dans ce domaine que d'en vérifier la *cohérence* par rapport à l'ensemble de la problématique SAUM, davantage tournée vers la sauvegarde et la mise en valeur du milieu marin.

## Les activités portuaires

Les retombées de cette activité sont multiples (pêche, extractions de matériaux, tourisme...etc...).

*Par ailleurs, elle est le type même d'activité qui engage le long terme à travers des investissements lourds à supporter par la collectivité.*

Or, les problèmes d'évolution géomorphologique du littoral -la tendance à l'ensablement de la Baie de Somme notamment- font peser une lourde hypothèque sur son avenir.

Il apparaît donc normal que la vocation future des trois ports de la Baie de Somme soit au premier plan des préoccupations du SALM.



*Le port de plaisance du Crotoy à marée basse*

Ceci vraisemblablement supposera que le problème soit posé *à l'échelle de l'ensemble* et non en prenant à priori comme base, le maintien en l'état, voire le développement de chacun des trois ports. C'est donc une question délicate à résoudre, mais sans laquelle les mutations à venir risquent tôt ou tard d'être d'autant plus douloureuses qu'elles n'auront pas été préparées.

## Les activités de défense contre la mer et d'entretien du littoral

Peu de côtes de France ont à faire face à des problèmes aussi aigus en ce qui concerne la gestion du trait de côte. La lutte contre les éléments naturels est incessante, coûteuse et remonte à un lointain passé.

. En ce qui concerne les conquêtes de terres sur la mer, il semble que la prise de conscience de leurs effets sur le milieu (sédimentation en avant des digues) ainsi que la législation en place permettent d'éviter tous nouveaux travaux d'endigage.

. En ce qui concerne les travaux de défense contre la mer et d'entretien du littoral, trois zones devront être l'objet de propositions et de gestion dans le cadre du SAUM, afin de :

- Conforter la digue de galets, surtout entre Ault et Cayeux.
- Fixer et stabiliser le cordon dunaire au Nord de la Côte.
- Freiner le recul des falaises d'Onival à Mers.

*Tant au Sud de la Côte qu'au Nord, ces activités de défense et d'entretien ont des incidences puissantes sur l'ensemble du système. Ainsi, dans le futur, le développement harmonieux du tourisme ne pourrait se concevoir sans le soutien des travaux de protection du littoral (fixation et boisement des dunes, maintien de la digue de galets au Sud).*

De même, les incidences sur le milieu naturel, ou encore sur l'agriculture de ce type de travaux, constituent des données indispensables à prendre en compte.

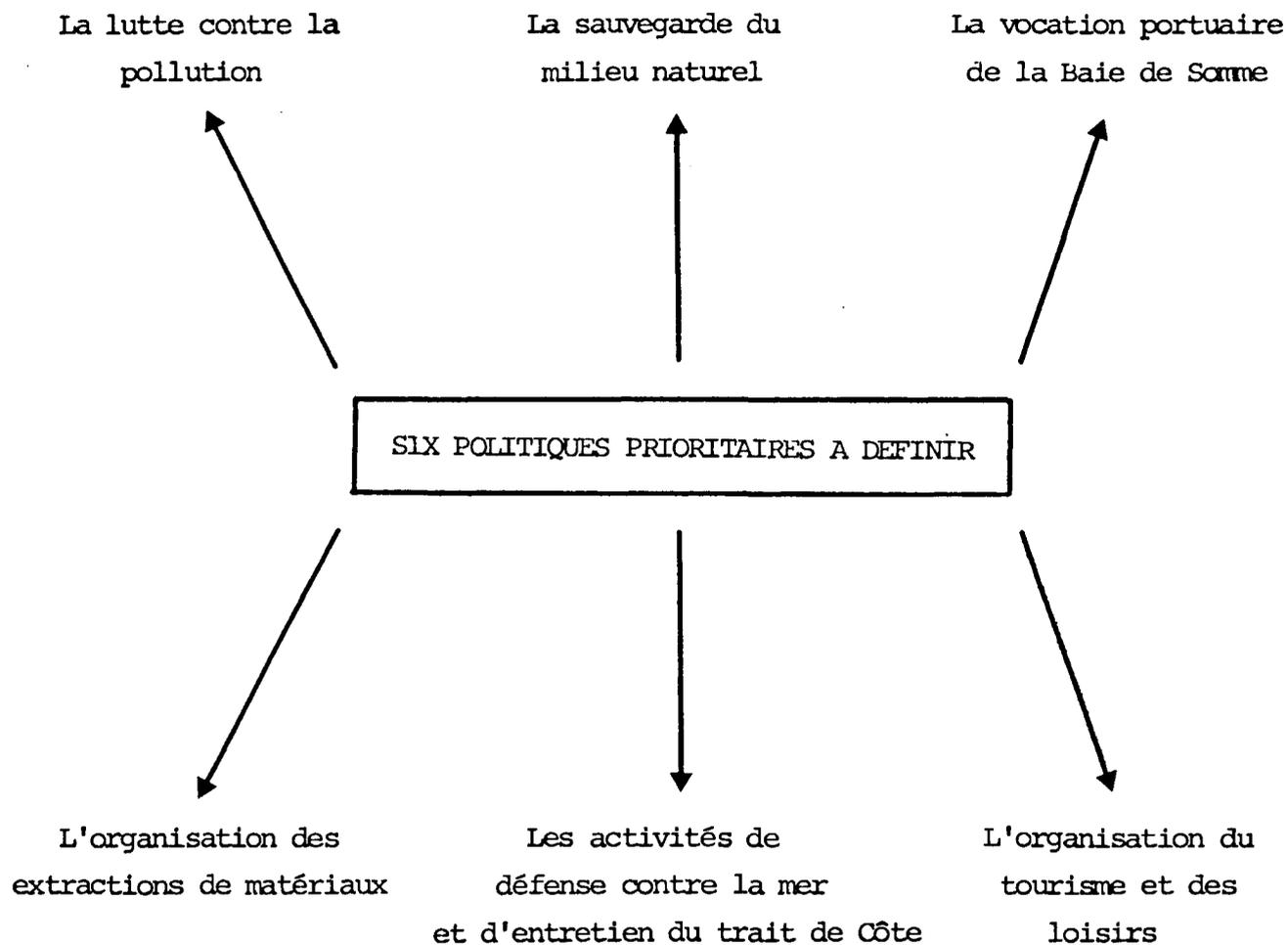
Le SAUM de la Côte Picarde peut être l'occasion de définir une politique globale de gestion dans ce domaine, laquelle fait pratiquement défaut actuellement, alors que des investissements considérables sont consentis chaque année, plus ou moins au coup par coup.

## L'ensemble des autres activités

A la suite de ces six grands groupes de problèmes, on pourrait énumérer les autres activités qui composent le système et qui à des degrés divers, nécessitent des solutions.

Le lecteur ne devra pas être étonné que par exemple, l'agriculture ou l'élevage n'apparaissent pas comme des secteurs prioritaires à traiter du point de vue du SAUM.





*Il faut rappeler, en effet, que le SAUM est un instrument orienté essentiellement vers le milieu marin, et il n'est en aucune façon question d'aborder dans ce cadre la totalité des problèmes d'aménagement.*

Rappelons qu'il existe pour cela des procédures bien adaptées -SDAU, PAR, POS, ZEP (1)- qui sont actuellement en cours d'élaboration ou même achevées sur la Côte Picarde, et qu'elles suffisent largement à prendre en compte les problèmes considérés.

Les considérer comme prioritaires dans le cadre du SAUM -en dépit de l'importance qu'elles revêtent effectivement- ne ferait que créer de graves confusions dans le déroulement de ces différentes procédures.

On retiendra, cependant, que certaines activités plus spécifiques du milieu marin ou estuarien, ne figurent pas dans le groupe des problèmes prioritaires précédemment décrit - ainsi en est-il de la pêche, de l'aquaculture, de la conchyliculture, ou encore des extractions de matériaux en mer ou des pacages d'animaux.

*Ceci tient pour l'essentiel à ce qu'elles apparaissent de façon assez marginale dans le fonctionnement global du système, ou encore à ce qu'elles ne sont pas présentes actuellement dans celui-ci.*

- (1) SDAU - Schéma Directeur d'Aménagement et d'Utilisation de la Côte Picarde.
- PAR - Plan d'Aménagement Rural du Ponthieu-Marquenterre
- POS - Plan d'Occupation des Sols des communes littorales
- ZEP - Zone d'Environnement Protégé du Sud de la Côte Picarde.

Cette constatation n'exclut pas cependant la nécessité d'études les concernant, voire de propositions de politiques de développement. Ainsi, paraît-il éminemment utile de mieux cerner, par exemple, l'avenir de la pêche professionnelle ou encore les possibilités d'aquaculture et d'ostréiculture.

Leur classement en retrait du groupe de priorités préalables indique simplement qu'elles supposent un traitement moins urgent que les précédentes et probablement plus spécifique.

*Elles pourraient donc faire l'objet d'un septième thème de travail du SAUM afin de déboucher sur la définition d'une politique à moyen et long terme dans ce domaine également.*

En conclusion, cette hiérarchisation des problèmes n'apparaîtra pas fondamentalement surprenante. Elle confirme, en effet, l'intuition globale que l'on a des urgences à régler sur la Côte Picarde.

La prochaine étape du SAUM va être marquée désormais par l'approfondissement de la réflexion sur ces problèmes, et ceci après que ce projet de Livre Blanc ait été soumis à la commission locale.

Dans cette voie, il conviendra de garder surtout à l'esprit, la notion de SYSTEME -c'est-à-dire d'interdépendance- qui s'applique à l'ensemble considéré.

En effet, on a vu que toute incidence d'une activité sur l'ensemble est souvent à double face, présentant à la fois des avantages, mais aussi des inconvénients.

Telle est le sens de la démarche mise en oeuvre pour la réalisation de ce Livre Blanc dont nous souhaitons qu'elle se poursuive dans la suite de l'élaboration du SAUM.

Imprimerie de l'O.R.E.A.P.  
Pour tous renseignements écrire à l'O.R.E.A.P.  
51, rue de la République - 80026 AMIENS CEDEX